



Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Forêt et du Bois
Affaire suivie par : Nicolas BORIES
Tél : 05.56.00.42.17
Mel : nicolas.bories@agriculture.gouv.fr

Compte-rendu de la réunion du comité régional paritaire sylvo-cynégétique

Date de la réunion : 14/02/2020
Lieu de la réunion : Fédération Départementale des chasseurs de la Dordogne

Pièces jointes :
Diaporama de séance

Liste des présents :

Membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 11/04/2017

Madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine représentée par Philippe de GUENIN
Monsieur le Président de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Fabienne MENADIE
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, représenté par Jean-Paul LARQUE
Monsieur Éric CONSTANTIN, Délégué de la région Nouvelle-Aquitaine de l'Office National de Forêts
Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin
Monsieur le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française représenté par Jean-Denis CRUSE
Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs représenté par Philippe MOURGUIART
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde représenté par Jérôme WERNO
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes représenté par Bernard ROUMEGOUX
Monsieur Michel AMBLARD, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne,
Monsieur Jean-François SAUVAGE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente Maritime représenté par Stéphane CHAIGNIER
Monsieur Christian GROLEAU, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Vienne

Autres membres invités :

Messieurs Yann de BEAULIEU, Gaëtan GOTANEGRE et Gilles CAPRON (OFB)
Monsieur Roland de LARY (Directeur CRPF) et Madame Cécile MARIS (CRPF)
Monsieur David MARC (FDC17)
Monsieur David MURAT (FDC19)
Monsieur Yves CHETANEAU (FDC 24)

DRAAF :

Nathalie FABRE (cheffe du service de la forêt et du bois), Nicolas BORIES (Adjoint, Resp. unité gestion durable – risques), Hugues CRUSE (chargé de mission)

Absents excusés :

Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

Monsieur AMBLARD, Président de la Fédération des Chasseurs de Dordogne, accueille les participants à cette septième réunion du Comité Paritaire.

Monsieur de GUENIN (DRAAF Nouvelle-Aquitaine) remercie le Président et la Fédération pour son accueil dans cette salle qui, considérant l'imposante structure en bois qui la compose, fait la part belle à la forêt. Il rappelle les différents travaux engagés par le Comité, notamment ceux qui visent à aboutir à un diagnostic partagé : les cartographies, l'observatoire et la gestion adaptative.

Ordre du jour :

Ce comité propose un point d'avancement sur :

1/ Identification et traitement des zones les plus affectées et des zones de non installation du cerf, consultation du comité sur la poursuite des travaux (DRAAF).

Suivi du plan d'actions sur 2 zones rouges identifiées (suite de la présentation faite lors des 3 précédents Comités). (DRAAF)

2 / État des lieux des retours aux propositions du comité sur l'accompagnement à la démarche de "Gestion adaptative" et préconisations de l'Office Français de la Biodiversité sur l'animation en Nouvelle-Aquitaine (DRAAF + OFB)

3 / Avancement des travaux de l'observatoire (DRAAF)

4 / Bilan du Plan de chasse 2019/2020 (FRC)

5 / Bilan des Dégâts (CRPF)

1 – Identification et traitement des zones les plus affectées et des zones de non installation du cerf, consultation du comité sur la poursuite des travaux

Nathalie FABRE (DRAAF) évoque la nécessité de cet exercice dans le cadre du PNFB et propose une nouvelle présentation des cartographies. Seulement 3 couleurs ont été utilisées cette fois-ci pour représenter les secteurs les plus affectés définis à ce jour (en rouge), les départements sur lesquels la réflexion a été menée (en vert), et ceux sur lesquels les discussions n'ont pas encore abouti ou bien n'ont pas commencé (beige).

Les retours cartographiques des départements n'ont pas évolué depuis 2018 : 2 zones plus affectées (Médoc (33) et camps militaire de Captieux (33-40)), et 2 départements ayant fait remonter leurs zonages cerfs (16 et 64).

Une précision est apportée par plusieurs fédérations qui considèrent qu'elles sont en vigilance permanente pour l'ensemble du territoire du département qui les concerne.

Philippe de GUENIN interroge les représentants des fédérations et FRC sur l'absence de nouvelle carte (cerf + zones affectées). Il propose, s'il n'est pas possible de déterminer de limites à proprement parler pour ces zonages, d'essayer d'établir des pourcentages de territoires où l'on ne veut pas de cerf.

Cécile MARIS (CRPF) fait remarquer qu'il est possible de faire ressortir certaines zones affectées en se référant à la cartographie des signalements de dégât du GIP.

Yann de BEAULIEU (OFB) évoque, pour expliquer la difficulté des remontées des zonages, le problème de légalité des zones de non installation du cerf. Le cerf ne faisant pas partie des espèces invasives, il est difficile de l'exclure officiellement d'un territoire.

David MURAT (FDC19) fait part du travail mené conjointement entre forestiers et chasseurs. Il existe bien des accords tacites sur des zones à enjeux sylvicoles particuliers. Mais le choix de ne pas fournir de carte figée reste de rigueur en Corrèze.

Pour le Limousin, M. PUYGRENIER indique que la situation est différente selon les départements : un zonage existe dans le 87, il n'existe pas dans le 19 et le 23 (malgré le souhait des forestiers).

Yves CHETANEAU (FDC24) indique que les zonages sont évolutifs en Dordogne. Il regrette l'absence du représentant de la DDT 24 qui aurait pu témoigner des travaux menés avec la Fédération et les forestiers sur le département concernant la gestion du cerf.

Il informe le Comité d'un certain nombre d'actions mises en œuvre pour accompagner le plan de chasse (ex : en zone de polyculture, mise à disposition d'un bracelet cerf commun à utiliser dès qu'un cerf semble se sédentariser).

Philippe de GUENIN prend note de la remarque de la Fédération sur l'absence d'un représentant de la DDT et indique qu'il prendra contact avec le Directeur de la Dordogne pour demander une présentation lors du prochain Comité. Il revient sur les actions ou bonnes pratiques évoquées par la Fédération de Dordogne et se demande s'il ne faudrait pas les partager systématiquement avec les partenaires du Comité.

Jean-Denis CRUSE (UCFF) estime qu'il est primordial de comprendre comment fonctionnent par exemple les attributions dans chaque département et d'avoir aussi une liste de bonnes idées qui pourront peut-être inspirer les uns et les autres au sein de chaque département.

Philippe de GUENIN rappelle qu'il ne s'agit certainement pas d'imposer des pratiques via les travaux du Comité ni de se substituer aux travaux départementaux, mais d'en faire un échange et information. Il demande aux chasseurs leurs positions sur ce principe de partage des bonnes pratiques.

David MURAT (FDC19) et Jérôme WERNO (FDC33) considèrent qu'il est important que les forestiers s'associent aux réflexions sur le Plan de Chasse et que ce Comité permet d'ailleurs de faire exister ce dialogue entre partenaires.

Philippe MOURGUIART (FRC) présente le suivi d'une zone avec surpopulation de cervidés en Creuse, dans le Camp Militaire de la Courtine. Chasseurs et Forestiers souhaiteraient accroître le plan de chasse sur cette zone, mais le gestionnaire du camp ne l'entend pas ainsi. Le gibier se réfugie sur les zones de tir sur cibles inaccessibles. Il y a par ailleurs une volonté de gérer une chasse privée avec des actions monnayées.

Jean-Patrick PUYGRENIER évoque une situation totalement subie par les propriétaires des massifs forestiers avoisinant ce camp, qui ne choisissent pas d'accueillir ces populations de cervidés en surnombre.

OFB indique avoir une intervention dans la gestion du camp par l'intermédiaire d'un protocole d'accord national Défense/MTES pour la gestion des milieux naturels dans certains camps militaires. OFB est membre de la Commission de Gestion.

La DRAAF fait un point sur les actions en cours sur les secteurs les plus affectés définis en Gironde et dans les Landes.

Bernard ROUMEGOUX (FDC40) complète la présentation en rappelant le partage de l'action en cours avec la Gironde sur le camp du Poteau. Il évoque aussi les dispositions particulières prises par la fédération 40 pour mener son plan de chasse avec notamment le principe de bracelets en « pot commun », affectés à l'unité de gestion.

Philippe de GUENIN propose que soit exposé lors du prochain Comité l'ensemble des bonnes pratiques mises en œuvre dans chaque département pour la préparation et la réalisation du Plan de chasse (en particulier avec la présentation des actions de la FDC24).
Il prendra contact avec la Préfète de la Creuse afin d'aborder le sujet du camp militaire de la Courtine.
La DRAAF reste à l'écoute des acteurs des CDCFS pour faire évoluer les cartographies, en particulier via une indication de surface.

2 – État des lieux des retours aux propositions du comité sur l'accompagnement à la démarche de "Gestion adaptative" et préconisations de l'Office Français de la Biodiversité sur l'animation en Nouvelle-Aquitaine

Yann de BEAULIEU et Gilles CAPRON (OFB) rappellent les grands principes de la gestion adaptative et présentent les étapes de son instauration sur un territoire donné.

Une animation commune pour au moins 3 sites sur les trois premières années, mais surtout, une autonomie de fonctionnement à terme doivent être recherchées.

Éric CONSTANTIN (ONF) estime qu'un certain nombre de sites pourraient correspondre à cette démarche, notamment sur le Marensin dans les Landes. L'ONF est donc prête à travailler avec la Fédération sur ces sujets.

L'OFB fait remarquer que sa présentation ne contient pour l'heure aucune donnée financière chiffrée. On ne pourra calibrer l'opération d'animation qu'au regard du nombre de sites candidats qui émergeront.

Jérôme WERNO (FDC33) fait remarquer qu'on ne pourra travailler que sur des sites de petite taille. Un appui de l'OFB sera au départ indispensable.

Yves CHETANEAU (FDC24) comprend l'objectif final d'autonomie de fonctionnement des sites, mais craint que la phase d'apprentissage ne soit longue et lourde avant une délégation possible aux acteurs locaux. C'est un coût important pour les fédérations. En outre, les fédérations ne souhaitent pas que leurs données puissent être remises en cause, donc il faut des professionnels pour ces travaux.

Philippe de GUENIN propose que 3 ou 4 nouveaux sites « volontaires » puissent émerger (en plus de 33 et 86). On s'occupera par la suite de trouver un financement.

Roland de Lary (CRPF) propose l'hébergement du futur animateur dans les locaux du CRPF NA.

Yves CHETANEAU (FDC 24) informe le Comité qu'une formation sur les ICE a été proposée par le CNPF et l'IRSTEA à l'ADCGG (Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier) sans que le Comité en ait été informé. Il déplore donc la dispersion des moyens de l'État dans le domaine de l'Équilibre forêt/Gibier alors même qu'un Comité ad hoc existe.

Roland de Lary (CNPF) propose de relayer cette remarque au niveau national, puisque c'est de là qu'a émergé cette formation.

Philippe de GUENIN regrette également cet état de faits, et compte se rapprocher du CNPF et de l'INRAE pour évoquer le sujet. Il fait néanmoins aussi remarquer que la communication sur le Comité doit aussi s'améliorer, y compris dans les rangs des chasseurs, puisqu'un certain nombre d'entre eux n'en connaissent pas encore l'existence.

Autres échanges techniques sur les ICE :

Jean-Paul LARQUE (CRPF) s'interroge et s'inquiète sur les moyens humains nécessaires pour la réalisation des relevés ICE Pression (ou consommation).

OFB indique que cela dépend de l'organisation locale. Le principe des binômes forestier-chasseur est idéal. Il est mis en œuvre sur les 2 sites actuels Sylvafaune.

OFB précise cependant, que l'ICE Consommation, même s'il est très parlant, reste le moins indispensable des 3.

Philippe de GUENIN souligne que les forestiers doivent s'associer à la réalisation des ICE.

Les Coopératives estiment que les ICE ont aussi un avantage du point de vue communication vers l'extérieur : on peut réussir à démontrer qu'une population de cervidés souffre si l'on ne prélève pas suffisamment d'individus. Ces actions contribuent donc à la préservation de la biodiversité.

La Fédération de Dordogne est prête à « y aller », selon Yves CHETANEAU, mais il faut que les forestiers participent avec les IC Consommation. Il évoque les secteurs du Jumilhacois et Nord de la Double.

La fédération de Corrèze a aussi un projet de site avec le CRPF.

La Fédération des Landes (Bernard ROUMEGOUX) prend elle aussi une option (sous réserve de validation en CA).

M. Jean-Paul LARQUE (CRPF) fait remarquer que l'ensemble de ces démarches ne doivent pas exclure les signalements de dégâts sylvicoles.

Concernant le financement, Philippe de GUENIN indique que les deux sites déjà existants (Moulière et Médoc) doivent être autonomes, mais pourront bien sûr intégrer le réseau à constituer.

Comme l'a proposé Philippe de GUENIN, les candidatures de nouveaux sites volontaires pour mettre en œuvre les ICE sont attendus pour le prochain Comité (attente de la confirmation pour les départements 40, 24 et 19).

3 - Avancement des travaux de l'Observatoire

Une réunion du Comité de Pilotage s'est déroulée le 08 janvier 2020 à la fédération des chasseurs de Dordogne. Voici résumés les points qui ont été abordés :

Transmission des données à l'observatoire :

Si depuis novembre 2019 la quasi-totalité des données sur le plan de chasse ont été transmises par l'ensemble des 12 fédérations, les informations sur les Unités de gestion (pays de chasse, ou encore massifs) sont toujours attendues. Elles sont indispensables pour une analyse pertinente des territoires par les partenaires au moment des CDCFS.

Philippe de GUENIN insiste encore sur la transmission indispensable de ces informations avant fin mars 2020, début des CDCFS.

Animation de l'observatoire :

Des réunions sur ce thème ont été organisées dès fin 2018 et courant 2019 à l'initiative de FRANSYLVA Limousin et du CRPF. AFB a indiqué avoir également procédé à des démonstrations de l'outil, y compris auprès des autres coopératives.

A l'issue du précédent COPIL, 3 présentations sous l'égide des DDT étaient prévues à destination de tous les opérateurs (1 par ex-région). Une seule a pu être réalisée, en novembre 2019 en Poitou-Charentes.

La DRAAF se charge désormais d'organiser des sessions sur ce modèle pour les secteurs Limousin et Aquitaine.

Addendum Post comité :

La date du 18 mars avait d'ailleurs été fixée pour une présentation en Limousin et les convocations avaient été envoyées. Elle a été reportée compte-tenu de la crise sanitaire actuelle. Des essais de présentations par visioconférence pourront éventuellement être envisagés en attendant.

Évolution des outils :

Un système d'alerte des nouveaux signalements auprès des fédérations concernées est à l'étude et pourra être livré dans le courant du premier semestre par le GIP.

Forestiers et chasseurs ont partagé l'idée que les informations sur le contenu de chaque fiche sont très utiles pour appréhender et suivre les dégâts sur les secteurs concernés.

Toutefois, au regard de la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD) et de la confidentialité à laquelle les opérateurs du GIP sont soumis, il n'est pas possible de donner accès à l'ensemble des informations.

Dans l'attente, le GIP propose de donner accès aux informations techniques des fiches, sans laisser apparaître, pour l'instant, les informations sur l'auteur du signalement et le propriétaire.

Le principe de validation des télé-signalements à 2 niveaux avait été discuté au cours des précédentes réunions. Il permettrait la saisie d'une fiche directement sur le site par tout sylviculteur.

Le GIP étudie la mise en place de cette option d'ici le 2^{ème} semestre.

Une première version de l'application smartphone (principe d'une saisie limitée, à compléter au bureau) va être très prochainement déployée par le GIP

La prochaine réunion du COPIL Observatoire est prévue le 24 juin 2020 (*si la situation sanitaire le permet*).

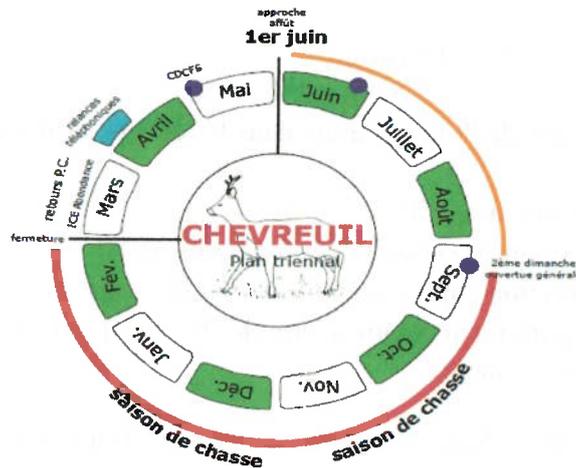
Transmission des UGC avant mars 2020.

Réunions d'information sur l'observatoire prévues en Aquitaine et Limousin.

Etude sur l'option de télé-signalement par le sylviculteur.

4 - Plan de chasse 2019/2020 :

Philippe MOURGUIART (FRC) rappelle que le plan de chasse n'est pas terminé et que les dates de remontée des réalisations varient d'une fédération à l'autre. Pour certaines elles peuvent se poursuivre jusqu'à fin juin. Il propose de prendre l'exemple des Landes pour rappeler le déroulement d'une campagne de chasse (schéma ci-dessous).



Compte tenu de la difficulté d'établir un bilan de réalisation aussi tôt dans la saison, Philippe de GUENIN propose qu'il soit présenté lors du prochain Comité.

5 - Bilan des dégâts en 2019

Cécile MARIS rappelle que 177 000 ha ont été signalés par les forestiers depuis l'existence de l'observatoire (2012).

On note une hausse évidente des télé-signallements sur 2019, liée principalement au déploiement de l'outil Observatoire sur le Limousin et Poitou-Charentes.

La classe de dégâts la plus représentée reste celle des 20-60%. Les dégâts d'écorçage liés au cerf ne cessent d'augmenter.

L'essence la plus concernée par ces dégâts reste le Pin maritime (reboisements Klaus). Concernant les feuillus, le Chêne sessile et le Peuplier sont les plus cités.

Cécile MARIS fait remarquer que tous les itinéraires techniques de reconstitution (semis en ligne, semis naturel, plantation) sont impactés par les dégâts.

Les principaux opérateurs des télé-signallements sont les techniciens de CRPF et de Chambre d'agriculture, la coopérative AFB, l'ONF, les experts et FRANSYLVA Limousin. Il faut sensibiliser davantage les autres opérateurs sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine : GFP, autres coopératives, ETF...

Des exemples de synthèses automatiques de l'Observatoire sur le plan de chasse et sur les télé-signallements par département sont présentés pour finir.

Conclusion :

Monsieur de GUENIN remercie l'assemblée pour ce travail et ces contributions, dans un climat de confiance. Afin de poursuivre les travaux du comité paritaire, il souhaite que la gestion adaptative puisse se développer en Nouvelle-Aquitaine, que l'ensemble des unités de gestion soit intégré à l'outil Observatoire et que les bonnes pratiques puissent être partagées.

Ainsi, en prévision du prochain comité, il faudrait :

- Poursuivre la présentation de l'Observatoire dans les départements de l'ex-Aquitaine et de l'ex-Limousin ;
- Officialiser les candidatures aux ICE ;
- Disposer de toutes les données cynégétiques (unités de gestion) ;
- Poursuivre la communication auprès des forestiers et des chasseurs ;
- Initier dans chaque département un inventaire des bonnes pratiques concernant la préparation et la réalisation du Plan de chasse.

Le comité se réunira la prochaine fois, en septembre, près de Bordeaux, probablement à Bordeaux Sciences Agro.

La Cheffe du SERFOB
Fabre N.

Nathalie FABRE